



# Conseil Municipal

## Extrait du Registre des Délibérations

### Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

#### PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire  
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjointes  
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

#### EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François  
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

#### PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal  
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie  
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques  
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle  
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François  
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET  
DES SECOURS DE LA PISCINE COMMUNALE  
DELIBERATION N°2017/06 – 094**



## **MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE LA PISCINE COMMUNALE DELIBERATION N°2017/06 – 094**

La piscine municipale est ouverte, pour la saison 2017, du samedi 4 juin au dimanche 10 septembre 2017 inclus, du lundi au dimanche selon les horaires suivants :

Juillet - Août de 11H00 à 19H30

Juin - Septembre : le lundi de 8H30 à 17H00

le mardi de 8H30 à 17H00

le mercredi de 8H30 à 19H30

le jeudi de 8H30 à 17H00

le vendredi de 8H30 à 17H00

le samedi de 14H00 à 19H30

le dimanche de 14H00 à 19H30

En dehors de cette évolution des périodes d'ouverture ainsi que du visa des textes réglementaires afférents, le plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS) n'a pas été modifié pour la saison 2017.

Il s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale de la sécurité au sein de l'établissement. Il regroupe les mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques de baignade et de natation.

Il a pour objectif de donner une information générale pour :

- prévenir les accidents par une surveillance adaptée,
- préciser les procédures d'alarme,
- préciser les mesures d'urgence.

Ce POSS doit être affiché dans le hall d'entrée et en bordure des bassins de la piscine.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :**

**DE VALIDER** les dates et horaires d'ouverture de la piscine pour la saison 2017,

**D'APPROUVER** le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale de La Couronne ci-joint, pour la saison 2017,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

